

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2010**  
(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 15 juillet 2010 à 18 H 30 dans la salle polyvalente de Crozant sous la présidence de Gérard DELAFONT sur convocation adressée le 05 juillet 2010  
19 conseillers étaient présents.

*Mme Pierrette Pradeau a été élue secrétaire de séance.*

Les questions suivantes figuraient à l'ordre du jour :

**Convention territoriale 2008-2013**

Le président rappelle que le 1<sup>er</sup> volet s'achève en 2010. Il fait le point sur celui-ci et indique qu'il faut présenter les actions que la communauté de communes veut reporter ou engager sur le deuxième volet (2011-2013)

**1<sup>er</sup> volet (2008/2010)**

**Vallée des peintres - Gîte de séjour à Fresselines :**

Le projet a déjà fait l'objet d'un report le volet 2011/2013. Compte tenu de l'évolution du projet global, il ne peut être représenté en l'état.

**Vallée des peintres - maison Guillaumin à Crozant :**

Demande de financement du programmiste sur cette convention

Report de la partie travaux dans le 2<sup>nd</sup> volet de la convention

**Vallée des peintres - Parcours Dans les pas de Monet :**

Ce projet figure dans le plan de relance en 2 parties :

1. Sentier d'interprétation : sera terminé au 2<sup>ème</sup> semestre (attente de l'avis de l'inspecteur des sites sur les panneaux d'accueil avant impression)
2. Passerelle : en cours d'élaboration par le Maître d'œuvre – phase esquisse chiffrage réalisé

**Vallée des peintres – Les Lumières de la Sédelle :**

Le nom du sentier a été modifié (le sentier des peintres)

Le sentier d'interprétation sera terminé au 2<sup>ème</sup> semestre (attente de l'avis de l'inspecteur des sites sur les panneaux d'accueil avant impression)

**Vallée des peintres – Chef de projet :**

L'action est finalement portée par le SM Ruines de la Citadelle de Crozant - En cours

**PRIG**

Animation du dispositif sur le Pays Dunois – Avenant du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2010.

**Microcrèche :** Gérard Delafont précise que sur la convention en cours, l'enveloppe FNADT n'a pas été totalement consommée et que la Préfecture accepte de prendre en compte des nouveaux projets à condition qu'ils se réalisent en fin d'année. Un financement complémentaire a donc été demandé à l'Etat pour la micro crèche.

**Actions à inscrire au 2<sup>ème</sup> volet 2011/2013**

Le Président propose de réinscrire les actions du projet Vallée de la Creuse qui n'ont pas pu être réalisées à savoir les travaux de l'Hôtel Lépinat/Maison Guillaumin et la réhabilitation de l'Espace Monet Rollinat (en remplacement du gîte de séjour).

Proposition acceptée à la majorité (1 contre – 2 abstentions)

Le président présente ensuite la lettre de M. le Maire de Dun sollicitant l'inscription de son projet de Maison Médicale dans la convention territoriale afin de bénéficier d'une subvention FNADT, indispensable pour compléter le plan de financement ; Laurent Daulny explique qu'il a déjà obtenu un accord sur la Dotation de Développement Rural et que le projet est soutenu par l'Agence Régionale de la Santé, compte tenu des besoins reconnus sur le Pays Dunois (âge des médecins...)

Le président propose de soutenir ce dossier auprès du bureau du POC lors de la prochaine réunion prévue le 22 juillet.

Le conseil, à l'unanimité, considérant l'intérêt de la réalisation de ce projet pour le territoire suit la proposition du Président et accepte que la communauté de communes soutienne l'inscription de le projet de Maison Médicale Pluridisciplinaire au 2<sup>ème</sup> volet de la convention territoriale.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Avenant au marché de Maîtrise d'œuvre pour la passerelle**

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire précédent le conseil a adopté à l'unanimité le nouveau plan de financement du sentier d'interprétation « Dans les pas de Monet » incluant l'augmentation du coût de réalisation de la passerelle népalaise et de l'étude complémentaire nécessaire. Cette étude s'ajoute au contrat initial de maîtrise d'œuvre : il est donc nécessaire de signer un avenant d'un montant de 13 500 € HT lié à cette sujétion technique imprévue. Proposition acceptée à la majorité (2 abstentions)

### **Augmentation du loyer pour le bureau supplémentaire à la Communauté de Communes par la commune de Dun le Palestel**

Le conseil communautaire a l'unanimité accepte l'augmentation du loyer proposée par la commune de Dun, proportionnelle à la surface créée : + 35.21 €, portant le loyer mensuel à 474.03 € à compter de la prise de possession du nouveau bureau.

### **Sentiers de randonnée**

#### **Sentier de Sagnat : changement de nom**

Le Président, sur demande de l'association Brézentine Environnement, propose de nommer sentier de randonnée de Sagnat « La Vallée de la Brézentine » au lieu de « La voie des morts »

Proposition acceptée à l'unanimité

#### **Sentier VTT Naillat : modification du tracé.**

Sur suggestion de l'animateur VTT, qui propose un circuit avec moins de route goudronnée.

Proposition acceptée à l'unanimité

### **Terrain d'ancrage de la passerelle appartenant à Mme Demachy Dantin**

Le Président précise que la passerelle qui sera située sur le sentier d'interprétation « Dans les Pas de Monet » sera ancrée sur les rochers de la rive gauche qui appartiennent à Mme Demachy Dantin. La Communauté de Communes et Mme Demachy Dantin souhaitent qu'un acte officiel soit signé entre eux. Le Président a contacté Maître Delille pour établir un projet de contrat. Ce dernier a évoqué 2 possibilités :

- l'acquisition de l'assiette de terrain (falaise)
- servitude perpétuelle pour l'implantation et le droit de passage

Le Président propose de revoir Mme Demachy Dantin pour étudier les 2 possibilités.

### **Mise à disposition gracieuse de l'Hôtel Lépinat à l'association ERICA pour une exposition de vieilles photos de Crozant du 17 juillet au 15 août 2010.**

Demande de l'association ERICA acceptée à l'unanimité, sous réserve que l'on remplisse les conditions de sécurité.

### **Banderole « Pour la réouverture du service de radiothérapie de la Creuse »**

Lors de l'Assemblée Générale de l'association des maires et adjoints de la Creuse (AMAC), il a été proposé une liste d'actions pour aider à la réouverture du service de radiothérapie et notamment la réalisation d'une banderole. Gérard Delafont s'est renseigné des tarifs et a trouvé une proposition de Espace Copie Plan pour une banderole à hauteur de 26 € HT pour un format de 2m x 0.30 cm à condition d'avoir une commande par 3 communes. Il propose de passer commande ensemble pour bénéficier de ce tarif. La facture sera adressée directement à chaque mairie.